

Les règles du jeu ont changé et l'enjeu également. Le premier ministre (M. Trudeau) est déterminé à jouer en même temps le rôle de capitaine d'équipe et d'arbitre; il veut lancer et décider si le lancé est bon ou non. Il a essayé d'imposer sa volonté aux provinces, puis au pays, et maintenant à la Grande-Bretagne. Le premier ministre et son parti veulent soumettre à Westminster une constitution reformulée et modifiée à laquelle s'opposent la majorité des provinces. Le résultat, monsieur l'Orateur, c'est que huit des dix provinces s'opposent aux mesures que prend actuellement le gouvernement, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick étant les deux exceptions. Six des dix provinces font même appel devant les tribunaux. Le chef du parti libéral du Québec, Claude Ryan, y est tout à fait opposé. Les partis provinciaux néo-démocrates de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba et du Québec ont fait connaître ouvertement leur objection à cette mesure. Quatre députés fédéraux néo-démocrates se sont dissociés de leur chef et de leur parti et ont décidé de voter contre la proposition Trudeau aux Communes. Un autre député qui a pris la parole hier, le député de Montmorency (M. Duclos), s'est également désolidarisé de son parti et il votera contre la mesure.

Le premier ministre et ses marionnettes traitent les gouvernements provinciaux par-dessus la jambe. Il a passé outre, ou du moins essaie-t-il de le faire, à une convention morale vieille d'un siècle. Si le gouvernement fédéral, ayant la majorité au Parlement, peut modifier unilatéralement la constitution malgré l'opposition des provinces, autant ne plus parler d'État fédéral, monsieur l'Orateur. Les droits des provinces sont bien peu de choses si l'on peut les modifier ou les restreindre à tout moment par simple décision du gouvernement fédéral qui jouit d'une majorité au Parlement.

Avant tout, monsieur l'Orateur, la position du premier ministre illustre son attitude à l'égard de la Confédération et de la séparation des pouvoirs. Pourquoi devait-il consulter les provinces? Elles risquent de ne pas être d'accord avec lui. Selon lui, le processus de la consultation est trop lent. Il l'est peut-être, mais il est entièrement démocratique. Si le gouvernement fédéral et le Parlement peuvent modifier et rédiger unilatéralement la nouvelle constitution, même dans les domaines qui sont du ressort des provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est que celui-ci est devenu lettre morte. Que la constitution soit un pacte ou un traité, comme Macdonald l'appelait, ou un simple statut du Parlement impérial, c'est aux experts d'en décider. De toutes façons cela ne change rien à l'affaire, à mon avis.

Quoi qu'il en soit, la constitution est une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces dont les législatures ont approuvé l'initiative en 1867, et celles qui y ont adhéré plus tard par libre choix. Pas une seule disposition, pas un seul article de la constitution de 1867 n'ont été imposés à une province. Elles étaient toutes libres de les accepter ou de les rejeter. Pendant plus de 100 ans, cet esprit de compromis et de conciliation, comme disait Macdonald, a présidé à tout changement constitutionnel et c'est cela qu'on a décidé de changer aujourd'hui.

Une pratique constitutionnelle vieille d'un siècle est tombée donc l'oubli. Le projet de résolution met fin à une entente voulant que la constitution ne soit pas l'affaire du seul gouvernement central mais aussi des gouvernements des provinces, dans leurs sphères de compétence définies. C'est cette entente,

cet esprit de compromis et de conciliation que l'égoïsme débridé d'un seul homme a anéanti d'un seul coup.

Le premier ministre déclare qu'il n'attendra pas les provinces. Elles tardent trop à s'entendre avec lui. Il dit qu'il doit agir à sa guise. Monsieur l'Orateur, nous avons déjà entendu de telles paroles dans la bouche de dictateurs et de tyrans.

On a reproché vertement à l'éditeur du *Globe and Mail* d'avoir laissé utiliser le mot «tyran». Je viens de l'utiliser, et personne en face ne proteste. D'après le dictionnaire, un tyran est une personne qui, ayant le pouvoir suprême, l'exerce de manière absolue, despotique. Un despote est quelqu'un qui agit d'une façon arbitraire. Un despote ne demande l'avis de personne. Il agit comme il l'entend. Il cherche à faire triompher ses idées par tous les moyens, piétinant volontiers les droits des autres. Un tyran est du même acabit. Un tyran ne voit qu'un seul côté de la médaille et en général c'est le côté qui porte son effigie. L'éditeur du *Globe and Mail* a peut-être eu tort d'y aller aussi fort, mais il avait quant au fond parfaitement raison. C'est curieux, monsieur l'Orateur, de voir jusqu'à quel point les députés libéraux sont pointilleux là-dessus. Ils l'ont pris à parti non pas pour ce qu'il a dit, mais pour avoir osé le dire.

• (1230)

Au cours de ses observations, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), celui que certains appellent «le ministre du pétrole», a dit qu'il y avait quelque chose de pas très honnête, de pas très catholique, dans la critique que l'éditeur du *Globe and Mail* a formulée concernant l'attitude du premier ministre, ajoutant que ce qu'il avait dit en Angleterre était encore pire. On a peine à suivre un raisonnement comme celui-là. Nous ne trouvons pas que le premier ministre et ses acolytes pèsent leurs paroles avec un soin particulier lorsqu'ils parlent du premier ministre de l'Alberta, voire même de leur ami, le premier ministre de la Saskatchewan, mais ils ne trouvent pas cela de leur goût quand on agit de même avec eux.

Une voix: Un État au parti unique.

M. Nielsen: S'il est un parti qui souhaite un État de ce genre, c'est bien celui d'en-face. Ses députés sont de chauds partisans de l'État au parti unique. Ils croient fermement au règne de droit divin, et rien ne saurait m'en convaincre davantage que ce que les députés...

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je n'arrive pas à entendre ce qu'ils disent; j'aimerais bien leur donner la réplique si seulement ils voulaient bien prendre la parole...

Une voix: En plein dans le mille, Erik.

M. Nielsen: ... et poser des questions. Ce n'est pas tellement ce qu'on dit qui les chiffonne, mais le simple fait que dans ce merveilleux nouvel univers libéral où le gouvernement cherche à contrôler amicalement la pensée des Canadiens, il puisse se trouver quelqu'un qui ose protester.

Ils craignent par dessus tout le monde des media et ils s'en méfient. Que les locaux du *Sun* de Toronto ait fait l'objet d'une perquisition il y a quelques années peu de temps après que ce journal eut très énergiquement pris à parti le premier ministre et son gouvernement n'est pas une simple coïncidence. Cela ne s'était encore jamais produit chez nous, et ne s'était